

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2011072	Date d'inspection Le 29 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	22 août 2025	27 août 2025
Commentaires : Une planification écrite de la semaine ainsi que la documentation en forme de photos sont présentes dans le local. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Une visite à la garderie a été faite afin de compléter un suivi.</p> <p>Lors de la visite, les enfants sont en jeux libres.</p> <p>La garderie éducative répond aux exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis sera recommandé</p>

original signé par  
Venessa Sullivan

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 août 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Jeanne Doiron

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 août 2025

\_\_\_\_\_  
Date